



Arrêté du Maire n° 2020/ 6776

OBJET : Réservation de six places de stationnement sur le Parking de la Police Municipale, le jeudi 12 mars 2020, pour effectuer des travaux d'élagage au profit de l'entreprise DAVID, 50380, Saint-Pair-sur-Mer.

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande d'autorisation de stationner sur le Parking de la Police Municipale par l'entreprise DAVID, 50380, Saint-Pair-sur-Mer en date du 11 mars 2020,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux d'élagage, l'entreprise DAVID, 50380, Saint-Pair-sur-Mer est autorisé à stationner sur 6 places de stationnement dans la partie haute du Parking de la Police Municipale, le jeudi 12 mars 2020 de 8h30 à 16h00.

Article 2: Pour la sécurité des piétons et la circulation, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise DAVID

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le 11/03/2020,

Le Maire

Guy LECROISEY

